

Nco

Nco

N

A

A

Ubj

Ubj

Ubj

A

N

Ubj

Ubj

Ubj

N

Ubj

2AUa

2AUc

Uba

Ubj

A

A

Nj

2AUf

N

N

Ubb

Uba

Ubb

Uah

2AUd

2AUe

LA COULETTE

VIGNE DE MAURE

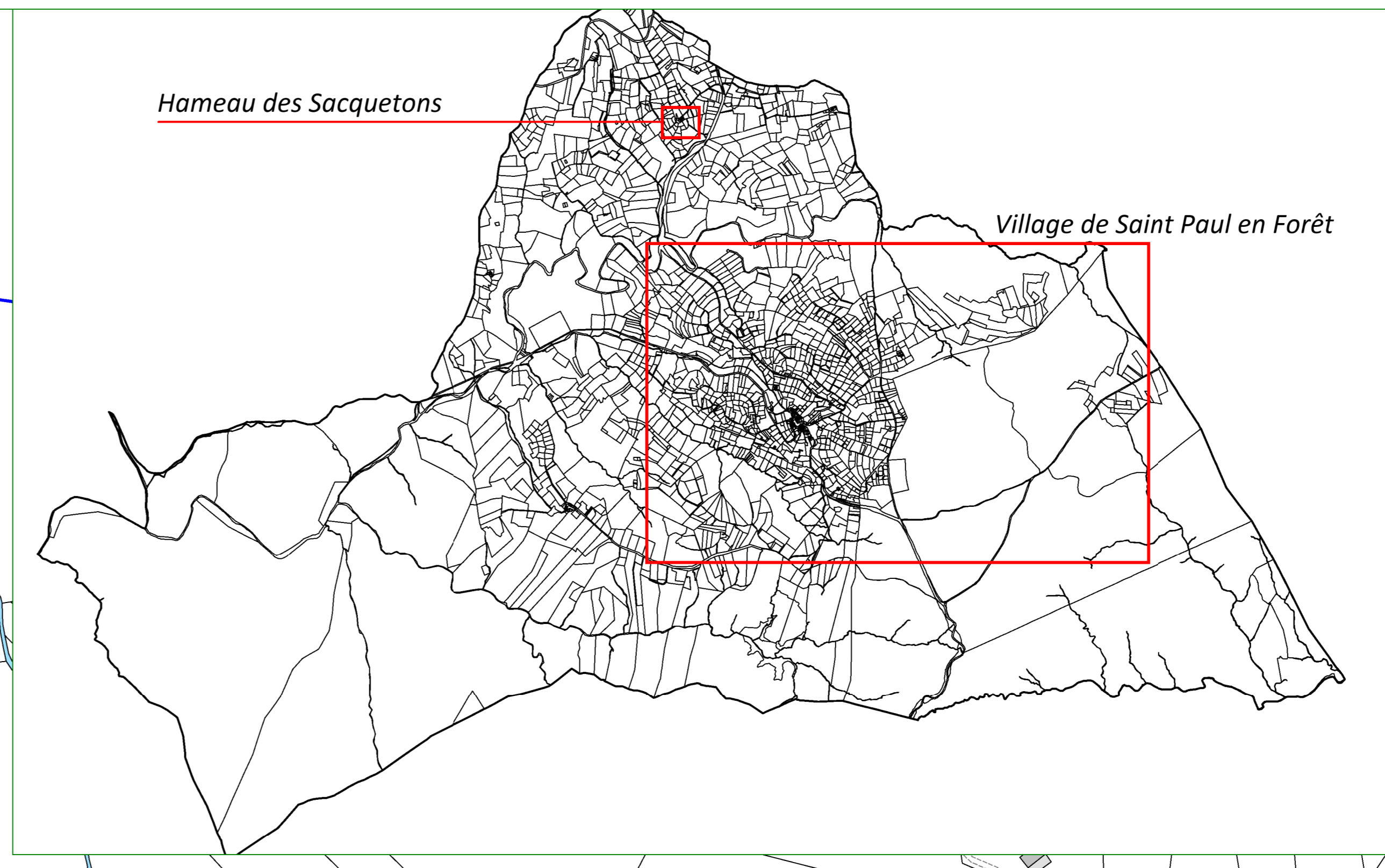
LA COULETTE

LA MAURE FEOUVOUA

LES PLAINES DU LAC

N

N



OAP 3.2
 Orientations d'Aménagement et de Programmation
 Planche graphique de l'OAP eau
 Elaboration du PLU Saint-Paul-en-Forêt
 Prescrite par DCM du 15/11/2012
 Projet arrêté par DCM du 28/03/2024
 PLU approuvé par DCM du 19/12/2024
 begeat

Le PLU
 Zones et Secteurs
Les phases d'ouverture à l'urbanisation

- Phase 1 / Ouverture prioritaire** : les zones U desservies et raccordables par l'AEP sous réserve du bon dimensionnement du réseau.
- Phase 2 / Ouverture dans un second temps** : les zones U non desservies directement par le réseau AEP public aujourd'hui, et qui devront être équipées : l'avis de la CCPF/Eau devra être sollicité au cas par cas.
- Phase 3 / Ouverture dans un second temps** : les zones 2AU raccordables. Elles devront faire l'objet d'une évolution du PLU et d'une nouvelle OAP Eau en tenant compte des nouvelles ressources mobilisables.
- Phase 4 / Ouverture ultérieure** : les zones 2AU non desservies directement par le réseau AEP public et qui devront être équipées avant d'être urbanisées : l'avis de la CCPF/Eau devra être sollicité au cas par cas. Elles devront faire l'objet d'une évolution du PLU et d'une nouvelle OAP Eau en tenant compte des nouvelles ressources mobilisables.

